



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et les vingt-sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Éric AUDIBERT, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Éric AUDIBERT, Jacqueline ROLFE, Dominique LIAUTAUD, Jean GRIMALDI, Joseph GALUZZO, Delphine DELSARTE, Olivier DEBOURREZ, Frédérique ROUSTANG, Laurent JANVRIN, Charlotte FABRE, Laurent REMY

Absents excusés : Pierre BONNET, Patrice BURLANDO a quitté la salle à 19 h 40

Absents représentés : Michèle TRUC représentée par Dominique LIAUTAUD ; Roseline BIGI représentée par Jacqueline ROLFE

Madame DELSARTE Delphine est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Compte rendu des Commissions Communales
2. Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 23/01/2025
3. Décisions communales DEC2024/002 DM2 virements de crédits / DEC2025/001 Bail VINEA CAFE

COMMANDE PUBLIQUE

4. AVENANT 3 MAPA 2022/004 entreprise VERRECCHIA LOT 1
5. Convention de partenariat avec le CD83 pour le développement de la lecture publique

URBANISME

6. Approbation du périmètre de la Zone Agricole Protégée

FONCTION PUBLIQUE

7. Création emploi pour accroissement saisonnier d'activité pour création du site web de la commune à TNC

FINANCES LOCALES

8. Admission en non-valeur créances éteintes avec reprise
9. Demande de fonds de concours CAPV toitures bâtiments publics exercice 2025
10. Tarifs périscolaires et extrascolaires
11. Régie de recette activités périscolaires et accueil de loisirs modification de l'encaisse
12. Bail commercial parcelle 0612
13. Bail locatif parcelle 0754
14. Encaissement bail Ehpad
15. Participation communale aux transports scolaires 2025-2026

POUVOIRS DE POLICE

16. Approbation du plan communal de sauvegarde
17. Questions diverses
18. Informations diverses

1. Compte-rendu des Commissions Communales

Commission Tourisme (C. FABRE) Un nouvel espace de coworking dédié au bien-être a ouvert ses portes en mars. Par ailleurs, la commune a fait l'acquisition de nouvelles illuminations de Noël avec une réduction de 70 à 90 %, ainsi que des guirlandes guinguette destinées à embellir les festivités locales.

Commission scolaire (D. LIAUTAUD) 2eme conseil d'école le 4 mars dernier en présence des élèves délégués de chaque classe, de nombreuses demandes : panier de basket, jeux pour la pause méridienne... Thibaut et Béatrice s'organisent pour la faisabilité et répondre aux enfants. Pas de fermeture de classe prévue pour la rentrée 2025-2026.

Commission urbanisme (F. ROUSTANG) Pour la seule commune de Montfort sur Argens, sur les cinq dernières années, le Programme d'Intérêt Général pour l'amélioration de l'habitat a permis d'accompagner 14 propriétaires occupants et de financer 10 projets de rénovation, pour un montant total de 251 892 €, soit 91 % du montant subventionné. À partir de 2025, un Service Public de la Rénovation de l'Habitat sera mis en place autour de trois axes : 1/Dynamique territoriale : mobilisation en amont des projets de rénovation. 2/Lutte contre la précarité énergétique et la perte d'autonomie. 3/Accompagnement des copropriétés : information, conseil et aide au montage des dossiers. Pour

toute information sur ces dispositifs, il est recommandé de se rapprocher du service « habitat » de l'Agglomération. Des précisions seront apportées ultérieurement pendant le conseil municipal concernant la Zone Agricole Protégée.

Commission Travaux (L. JANVRIN) À La Palud, les travaux ont débuté comme prévu, avec deux chantiers distincts : l'un concerne le revêtement des rues du Ferrailon, du Château et de la Place du Logis, tandis que l'autre porte spécifiquement sur la Palud.

Commission culture et associations (J. ROLFE) le 3 mai prochain aura lieu le marathon de la Provence Verte, comme l'an passé nous avons besoin de volontaires pour être signaleurs. Cette semaine, lors de la réunion des commerçants pour l'organisation des musical été, il a été décidé d'établir un tableau répertoriant les manifestations communales que les commerçants pourront compléter avec leurs propres événements.

Commission environnement (L. REMY) rajout d'un point collecte rue des écoles, installation de pièges à phéromones dans les marronniers de la mairie. La petite fontaine est en cours de réfection par Diane LACHAUD qui travaille la pierre. Participation à une visio-conférence avec RECYCLOP VAR sur la récupération de mégots pour des points de collecte dans les bars/restaurants, création d'un spot d'identification des déchets comme à Roquebrune sur Argens. 2 partenaires Nature évasion et Kanoe à Correns. Le 26 avril, une balade botanique est organisée par la commune. De nombreuses inscriptions, plus que quelques places disponibles à ce jour.

2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2024 /Adoptée à l'unanimité

3. Décisions communales DEC2024/002 virement de crédits et DEC2025/001 Bail Vinea Café /Adoptées à l'unanimité

COMMANDE PUBLIQUE

4. Avenant 3 MAPA 2022_004 entreprise VERRECCHIA LOT1/ Adopté à l'unanimité

Conformément à l'article R2194-2 du Code de la commande publique, un marché peut être modifié en cas de travaux supplémentaires non prévus initialement.

Il a été constaté qu'une erreur d'évaluation de la surface des sols souples a été commise lors des études pour la rénovation de l'EHPAD, nécessitant un ajustement du marché initial. L'entreprise VERRECCHIA, seul candidat pour ce lot, doit donc faire l'objet d'un 3 -ème avenant comme suit :

Avenant n°3 : Montant de 10 770 € HT (12 924 € TTC), entraînant une variation totale de 30 % du montant initial du marché.

Le nouveau montant total du marché est porté à 145 381 € HT (158 305 € TTC).

Par ailleurs, il est rappelé que la sous-traitance avec la société SGTM pour 42 292,30 € HT reste inchangée.

5. Convention de partenariat avec le CD83 pour le développement de la lecture publique/ Adopté à l'unanimité

La Médiathèque Départementale du Var a souhaité établir une convention avec la Commune afin d'optimiser l'efficacité de ses services en définissant précisément les modalités d'intervention et les engagements locaux, garantissant ainsi un service public de qualité.

Dans ce cadre, le Conseil Départemental s'engage à offrir à la collectivité signataire un accès gratuit à l'ensemble des services de la Médiathèque Départementale, incluant la mise à disposition de documents, d'équipements et d'un accompagnement destiné à promouvoir la lecture publique.

En contrepartie, la Commune s'engage notamment à garantir la gratuité d'accès à la médiathèque et à mettre en œuvre des actions visant à favoriser la lecture et son rayonnement auprès de la population.

URBANISME

6. Approbation du périmètre de la Zone Agricole Protégée /Adopté à l'unanimité

Après examen des avis favorables émis par les instances compétentes, le projet de délimitation et de classement de la Zone Agricole Protégée (ZAP) a été soumis à enquête publique du 2 décembre 2024 au 3 janvier 2025.

Le commissaire enquêteur, désigné par le tribunal administratif de Toulon, a rendu un avis favorable en date du 24 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, réuni en séance, a approuvé : La délimitation du périmètre de la ZAP, couvrant 709 hectares, le rapport définitif de présentation, L'avis du commissaire enquêteur, La sollicitation du Préfet du Var pour l'arrêté officialisant la création de la ZAP.

Cette zone vise à préserver les terres agricoles d'intérêt général et à limiter la pression foncière, contribuant ainsi à la protection et au maintien de l'activité agricole sur le territoire communal.

FONCTION PUBLIQUE

7. Création d'un emploi pour accroissement saisonnier d'activité pour création du site web de la commune à TNC / Adoptée à l'unanimité

En raison des tâches à effectuer pour créer le nouveau site de la commune, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer, à compter du 1 avril 2025, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint administratif dont la durée de service est de 48/151.67eme et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 1 mois pour accroissement saisonnier d'activité du service administration générale.

FINANCES LOCALES

8. Admission en non-valeur, créances éteintes avec reprise / Adoptée à l'unanimité

Le Maire propose d'admettre en non-valeur une créance de 33 984 €, reconnue comme irrécouvrable après l'épuisement de toutes les voies de recours. Cette dette concerne un immeuble en péril, situé dans le quartier historique, pour lequel la municipalité a engagé des travaux d'office en 2018 à hauteur de cette somme.

Par un jugement en date du 14 septembre 2023, le tribunal a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif, entraînant ainsi l'effacement des dettes des propriétaires. Conformément aux règles comptables applicables, cette créance doit être inscrite en non-valeur au compte 6542, avec reprise de la provision correspondante au compte 781.

L'Assemblée délibérante est appelée à se prononcer sur cette mesure d'apurement comptable, la commune ayant d'ores et déjà constitué une provision en prévision du risque de non-recouvrement.

9. Demande de fonds de concours CAPV toitures bâtiments publics 2025 / Adoptée à l'unanimité

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte au titre du fonds de concours « Valorisation, construction, réhabilitation et mise aux normes des espaces publics (hors réseaux humides) » pour financer une partie des travaux de réhabilitation de bâtiments communaux.

10. Tarifs périscolaires et extrascolaires / Adoptés à l'unanimité

Le service jeunesse prévoit l'organisation d'un voyage à Strasbourg en mai prochain au profit du club ados, avec une participation financière fixée à 250 € par élève. Toutefois, le Maire ne disposant pas de délégation pour encaisser des montants excédant 200 €, l'autorisation du Conseil municipal est requise afin de valider cette perception.

11. Régie de recette activités périscolaires et accueil de loisirs / Adoptée à l'unanimité

A la demande du Trésor Public, cette délibération est présentée à nouveau pour modification. Afin de permettre la continuité de l'encaissement des produits de la restauration scolaire et des services périscolaires il est nécessaire de modifier la régie de recette. L'encaisse initialement fixée à 7500€ est désormais fixée à 14 000 € mensuel.

12. Bail commercial parcelle 0612 / Adopté à l'unanimité

Afin de distinguer les espaces à usage privatif de ceux à vocation professionnelle au sein du bâtiment communal situé Avenue des Droits de l'Homme, Monsieur le Maire propose la conclusion d'un nouveau bail au bénéfice de la SARL Le Mélyna, avec un loyer mensuel fixé à 1 200 €, pour une durée de neuf ans.

Toutefois, compte tenu de la dégradation des menuiseries et des infiltrations constatées lors des récentes intempéries, ainsi que de l'impossibilité de mener rapidement les travaux nécessaires, il est proposé d'accorder une exonération de loyer pour une période de trois mois à compter du 1er avril 2025. Le bail actuel est annulé au profit du nouveau.

13. Bail locatif parcelle 0754 / Adopté à l'unanimité

Afin de distinguer les espaces à usage privatif de ceux à vocation professionnelle au sein du bâtiment communal situé Avenue des Droits de l'Homme, Monsieur le Maire propose la conclusion d'un nouveau bail au bénéfice de Mr OZENNE et Madame KAKICHE avec un loyer mensuel fixé à 300 €. Le bail actuel est annulé au profit du nouveau.

14. Encaissement bail Ehpad / Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal afin de poursuivre l'encaissement des loyers versés par l'association Accueil Montfort, dans l'attente de la finalisation et de la signature d'un nouveau bail. Cette mesure vise à garantir la continuité des obligations locatives et à assurer la gestion régulière du bien concerné jusqu'à l'établissement du contrat définitif.

15. Participation communale aux transports scolaires 2025-2026 / Adoptée à l'unanimité

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) est organisatrice du transport scolaire sur son périmètre intercommunal et exerce cette compétence pour le compte de la Région pour les lignes desservant des destinations extérieures à son territoire. Cette année encore Monsieur le Maire propose de supporter le reste à charge des familles afin que le transport reste gratuit pour les élèves Montfortais.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide ainsi de fixer la participation communale aux frais d'abonnement des familles au service de transport scolaire 2025/2026 selon la répartition suivante :

• Réseau Agglomération Provence Verte

- Mouv'enbus (Collège/Lycée) : 110 € → Participation CAPV : 50 € / Participation communale : 60 €
- Mouv'enbus (Étudiants jusqu'à 26 ans) : 110 € → Participation intercommunale : 50 € / Participation communale : 60 €

• Réseau Région (ZOU)

- Collège/Lycée/Étudiants jusqu'à 26 ans : 90 € → Participation CAPV : 50 € / Participation communale : 40 €
- Quotient familial < 800 € (Collège/Lycée/Étudiants jusqu'à 26 ans) : 45 € → Participation CAPV : 20 € / Participation communale : 25 €

POUVOIRS DE POLICE

16. Approbation Plan Communal de Sauvegarde / Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), élaboré par le policier municipal. Ce plan constitue un outil opérationnel destiné à identifier les risques majeurs, définir l'organisation à mettre en place et assurer la protection des biens et des personnes en cas de crise.

Le PCS se compose de plusieurs documents : 1/Un livret opérationnel, détaillant les actions de sauvegarde et les missions des cellules activées selon l'évolution de la situation. 2/Des fiches réflexes multirisques, précisant les mesures à adopter face aux divers risques, avec un focus particulier sur les incendies de forêt. 3/Un annuaire de crise, répertoriant les contacts essentiels en situation d'urgence.

17. Questions diverses

Néant

18. Informations diverses

Monsieur le Maire : Une opération de gendarmerie a eu lieu récemment dans notre commune, et a conduit à des condamnations grâce à l'excellent travail de nos forces de gendarmerie.

La séance est levée à 19 h 20

Le Maire

Eric AUDIBERT

La Secrétaire


Delphine DELSARTE

Affiché le 11/04/2025